ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

ASSEMBLÉE NATIONALE
№ 2289-2005 11 02

EXTRAIT DE PÉTITION
(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée Nationale, signée par 85 pétitionnaires.

Désignation: citoyennes et citoyens du Québec

Les faits invoqués sont les suivants:

ATTENDU QUE le redressement envisagé ne tient pas compte des analyses effectués par la table de concertation et groupe de travail sur le motocyclisme au Québec établis par le ministère des Transports, ni des recommandations qui en ont résultés;

ATTENDU QU'un tel régime doit conserver son objectif sociétal en répartissant les coûts également sur l'ensemble des véhicules;

ATTENDU QU'en fonction des communications récentes des autorités, nous demeurons sous l'impression que les échanges des 18 derniers mois ont été ignorés, bien que des points très évidents nous avaient été indiqués comme acquis par des personnes dans l'entourage du ministre des Transports, laissant même miroiter une politique québécoise sur le motocyclisme;

ATTENDU QUE la tarification démesurée et immorale que la SAAQ envisage pour les motocyclettes, serait donc interprétée comme sa volonté de diminuer intentionnellement le nombre de motocyclettes au Québec afin de réduire ses coûts. Une telle mesure serait considérée sur le champ, par la population motocycliste, comme un geste prémédité de discrimination. En outre, nous tiendrions les élus comme responsables de tout geste de la SAAQ puisque ce sont eux qui lui ont attribué ses pouvoirs.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

En tant que citoyen, nous exprimons notre opposition à une hausse injustifiée des droits d'assurance à l'égard de la collectivité motocycliste.

Nous demandons à ce que les motocyclettes se fondent dans l'ensemble des véhicules de promenade en respectant les divers paramètres présentés aux audiences publiques du 2 juin 2004 sur le projet de loi # 55 et réitéré au groupe de travail d'octobre de la même année.

Nous appuyons le Comité d'action politique motocycliste qui réitère en notre nom son opposition à cette hausse et demandons au gouvernement de faire marche arrière quant à ses intentions.

Nous demandons donc à notre député de déposer cette pétition à l'Assemblée nationale afin qu'elle donne suite à notre requête visant à ne pas permettre une augmentation démesurée, voire injustifiée aux motocyclistes.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Sylvain Légaré
Député de Vanier

2 novembre 2005
Date

PÉTITION

Objet : Opposition à la hausse des droits d'assurance pour les motocyclistes

En tant que citoyen, **nous exprimons notre totale opposition** à une hausse des droits d'assurance que nous jugeons aussi injustifiée que discriminatoire à l'égard de la collectivité motocycliste.

Cette opposition est essentiellement basée sur le fait que le « redressement » (i.e. ces augmentations) envisagé ne tient pas compte des analyses effectuées par la table de concertation et groupe de travail sur le motocyclisme au Québec établie par le ministère des Transports (en 1999, 2000 et 2004), ni des recommandations qui en ont résultées.

Un tel régime doit conserver son objectif sociétal en répartissant les coûts également sur l'ensemble des véhicules. À cet égard, nous demandons à ce que les motocyclettes se fondent dans l'ensemble des véhicules de promenade en respectant les divers paramètres présentés aux audiences publiques du 2 juin 2004 sur le projet de loi 55 et réitéré au groupe de travail d'octobre de la même année. En fonction des communications récentes des autorités, nous demeurons sous l'impression que les échanges des 18 derniers mois ont été balayés du revers de la main, bien que des points très évident nous avaient été indiqués comme acquis par des personnes dans l'entourage du ministre des Transports, laissant même miroiter une politique québécoises sur le motocyclisme.

La tarification démesurée et immorale que la SAAQ envisage pour les motocyclettes, serait donc interprétée comme sa volonté de diminuer intentionnellement le nombre de motocyclettes au Québec afin de réduire ses coûts. Une telle mesure serait considérée sur le champs, par la population motocycliste, comme un geste prémédité de discrimination. En outre, nous tiendrions les élus comme responsables de tout geste de la SAAQ puisque ce sont eux qui lui ont attribué ses pouvoirs.

Nous appuyons donc le Comité d'action politique motocycliste (CAPM) qui réitère en notre nom son opposition à cette hausse et demandons au gouvernement de faire marche arrière quant à ses intentions. Nous demandons donc à notre député de déposer cette pétition à l'Assemblée Nationale **afin qu'elle donne suite à notre requête visant à ne pas permettre une augmentation démesurée, voire injustifiée, aux motocyclistes**.

NOUS APPUYONS LA PRISE DE POSITION ÉNONCÉE CI-HAUT :

Nom (en lettres moulées)	Signature	Adresse
FRANCE MURRAY		15607, FORSYTH P.A.T.
FRANCE CHIASSON		329 Yamaska E. FARNHAM
Serge Bourlet		11 Sodois, Granby.
YVAN COMEAU		5561 6E AV ROST MTL
ERIC RENAUD		4080 GAETAN-BOUCHER St-Hubert
RICHARD F. ALEXANDRE		8800 VIAU ST-LÉONARD
Marielle Dufresne		7079 Boul Bourque Varennes
Evelyn Benchimol		163 Barcelone D.D.O.
Mik Spanza		527 St Remi MTL
EVELYNE BRADLEY		80 DU BUISSON, BELOEIL
GAUTHIER NOËL		5176 Ste Thérèse Contrecoeur
JEANTE TREMBLAY		145 Bourbonnière, MTL
Marcel Desaray	Marcel Desaray	2080 Ste-Anne apt 17 St-Hyacinthe
CEZAIRE FORTIN		REPENTIGNY
Eric Leblanc		11 rue Roy St-Hubert
Louis Couturemanche		724 LECLERC St JEAN PQ
SYLVAIN BRUNEAU		742 BRUNEAU UPTON PQ

Saison 2005